



Nombre de délégués  
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Sous Préfecture de  
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

- 6 JUIL. 2022

COURRIER ARRIVÉ

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----

SEANCE DU 20 JUIN 2022

A la suite d'une convocation du 14 juin 2022, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 20 juin 2022 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ Etaients présents : **31**  
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Gabriel WALKOWIAK, Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Jean-Claude HUBERT, Serge STEBLER, David SUCK, Hubert BUR, André DUPPRE, Simone RAMSAIER, François GATTI, Pierre THIL, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER.
- ✓ Excusés : **13**  
Mesdames, Messieurs Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Chantal PLATTE, Marc SENE, Guy BORN, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Emmanuel SCHULER, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Pierre LANG, Bernard PETRY.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : **9**  
Mesdames, Messieurs Hubert BOURING a donné procuration à Joël NIEDERLAENDER, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Salvatore COSCARELLA a donné procuration à Gabriel WALKOWIAK, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Emmanuel THIRY a donné procuration à Etienne HOFFERT, Cathia HEIM a donné procuration à David SUCK, Joël ROMANG a donné procuration à Jean-Claude HUBERT, Salvatore FIORETTO a donné procuration à François GATTI, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER.
- ✓ Absents : **2**  
Messieurs Claude KLEIN, Pascal LAUER.

## 06. FILIERES

### **OBJET : PRESTATIONS OPTIONNELLES / FIN DES ROTATIONS DE BENNES**

Le Comité Syndical,

EXPOSE que le Sydème assure, au titre des prestations optionnelles, la mise à disposition, le transport et le vidage des bennes (ou rotation de bennes) pour ses membres qui en ont fait la demande.

Ainsi, au début de l'année 2020, 9 des 10 adhérents du Sydeme faisaient appel, en partie ou en totalité, à cette prestation pour les bennes de déchèterie. A cette même période, 20 des 28 déchèteries présentes sur le territoire du Sydeme bénéficiaient de cette prestation pour les flux bois, déchets verts, carton, tout-venant et gravats.

VU la délibération du 27 janvier 2020, le Comité Syndical a mis un terme aux rotations de bennes de gravats, diminuant de près de 7% le volume des rotations globales réalisées pour le compte des adhérents bénéficiaires.

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Warndt, la Communauté de communes du Pays de Bitche et la Communauté d'Agglomération Forbach Portes de France se sont également retirées de la prestation optionnelle de rotation de bennes, respectivement en octobre 2020, septembre 2021 et février 2022.

CONSIDERANT que l'état d'usure avancée des camions ampliroll utilisés dans le cadre de cette prestation justifie leur remplacement rapide afin d'assurer le service dans des conditions normales, notamment en termes de sécurité. Achetés en 2011, utilisés par ailleurs majoritairement en double poste, l'amortissement de ces camions a pris fin en juin 2021.

Lors de la séance du 15 mars 2021, l'arrêt de ladite prestation avait déjà été évoqué par le Comité Syndical dans le cadre de la délibération n°2021/02 relative aux prestations optionnelles.

Le maintien de la prestation optionnelle de rotation de bennes doit s'analyser au regard :

- d'une part, de l'enjeu financier que représente le renouvellement de la flotte de camions ampliroll, soit environ 1 280 000€, dans un contexte budgétaire contraint et alors même que les adhérents ne sont pas en mesure de s'engager sur une période couvrant la durée de leur amortissement ;
- et d'autre part, de l'opportunité et de l'intérêt, en termes de dépenses d'exploitation relatives à l'exercice de la compétence transférée, de réduire l'externalisation du transport en semi-remorque par la réaffectation des chauffeurs du service Déchèterie au service Super Poids Lourd (SPL).

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de privilégier l'exercice de la compétence transférée et de mettre un terme à la prestation optionnelle de bennes de déchèterie le 31 décembre 2022.

CONSIDERANT que les bennes de déchèterie étant propriété du Sydeme, il conviendra également de procéder à leur vente.

Les clés et éventuels badges d'accès fournis par les intercommunalités dans le cadre de l'exécution de cette prestation seront ensuite restitués par le Sydeme à ces dernières.

Dans l'éventualité d'une externalisation de la prestation rotation de bennes par les EPCI, il conviendra de solliciter le Sydeme pour connaître les modalités administratives et techniques d'accès aux sites de traitement (horaires, flux réceptionnés, protocole de sécurité, capacités de traitement...).

\*\*\*\*\*

ENTENDU l'exposé de Monsieur Roland ROTH, Président.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

40 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention.

### Décident

- D'approuver la date de fin de la mise à disposition, du transport et du vidage des bennes le 31 décembre 2022 ;
- De préciser que cette décision s'applique aussi bien aux déchèteries desservies par le Sydeme qu'à l'extension de cette prestation aux services associés aux bénéficiaires ;
- D'autoriser le Président à procéder à la vente des bennes utilisées par le service et désormais sans intérêt, en fonction de leur volume d'âge et l'état ;
- D'autoriser le Président à céder lesdites bennes, en l'état, en priorité aux adhérents qui souhaitent les acquérir ;
- D'autoriser le Président à maintenir temporairement, et au plus tard jusqu'au 31 mars 2023, si besoin, une mise à disposition des bennes dans le cadre des prestations optionnelles.

### La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 20 juin 2022

Roland ROTH,  
Président




Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,  
Compte tenu de la publication du compte-rendu de la délibération, le... 06 JUIL. 2022 .....  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le .. 06 JUIL. 2022 .....



<p>Sous Préfecture de FORBACH-BOULAY-MOSELLE</p> <p>- 6 JUIL. 2022</p> <p>COURRIER ARRIVÉ</p>
---